

No 225

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

La Profession agricole

PAR

l'abbé Georges-M. BILODEAU

Missionnaire colonisateur



Prix: 15 sous

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

MONTREAL

Direction:

SECRETARIAT DE L'É. S. P.

1961, RUE RACHEL EST

Administration:

L'ACTION PAROISSIALE

4260, RUE DE BORDEAUX

1932

TOUS DROITS RÉSERVÉS

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Directeur : R. P. ARCHAMBAULT, S. J.)

(Abonnement : \$1.50 par an)

1A. <i>L'École Sociale Populaire</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
*1. <i>L'Organisation ouvrière catholique en Hollande</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
2. <i>L'Organisation ouvrière dans la province de Québec</i> (2 ^e édition 1913)	Arthur SAINT-PIERRE
*3. <i>De l'Éducation du sens social</i>	R. P. LEROY, S. J.
*4. <i>Comment protéger notre jeunesse: les patronages.</i>	R. P. PICHÉ, P. S. V.
*5. <i>La Fédération Saint-Jean-Baptiste</i>	Mme Marie GÉRIN-LAJOIE
*6. <i>« Le Foyer » et ses œuvres</i>	Abbé Henri GAUTHIER, P. S.
*7. <i>La Caisse populaire — I.</i>	Alphonse DESJARDINS
*8. <i>La Lutte anticalcoolique dans la province de Québec,</i> <i>depuis 1906</i>	R. P. HUGOLIN, O. F. M.
*9. <i>Le Logement de la famille ouvrière — I.</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
*10-11. <i>Le Logement de la famille ouvrière — II.</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
*12. <i>La Caisse populaire — II.</i>	Alphonse DESJARDINS
*13. <i>Le Mouvement mutualiste dans Québec.</i>	J.-B. SAINT-ARNAUD
*14. <i>Le Cercle ouvrier.</i>	R. P. L. HUDON, S. J.
*15. <i>L'Encyclique « Rerum novarum »</i>	S. S. LÉON XIII
*16. <i>Les Œuvres nécessaires</i>	R. P. VALENTIN-BRETON, O. F. M.
*17. <i>L'Église et les associations ouvrières.</i>	Henri BEAUVAIS
18-19. <i>Contre l'alcool.</i>	Dr Joseph GAUVREAU
20-21. <i>Un catholique social: Frédéric Ozanam.</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
*22. <i>L'Organisation professionnelle</i>	Arthur SAINT-PIERRE
*23. <i>Réformes scolaires</i>	V.-E. BEAUPRÉ
24. <i>Le Clergé et les études sociales</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
*25. <i>Le Travail chrétien.</i>	Abbé Paul MAYRAND, D. TH.
*26. <i>La Lettre sur le « Sillon »</i>	S. S. PIE X
*27-28. <i>La Cour Juénille</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
*29. <i>La Goutte de lait.</i>	Dr Joseph GAUVREAU
*30. <i>La Fédération américaine du Travail</i>	Arthur SAINT-PIERRE
30. <i>L'Utopie socialiste — I.</i>	XXX
31. <i>Le Val des Bois</i>	DOMBRAY-SCHMITT
*32. <i>Conseils aux ouvriers canadiens.</i>	Chanoine DESGRANGES
33. <i>Les Ecoles maternelles.</i>	R. P. DALY, C. SS. R.
*34-35. <i>L'Église et le progrès social</i>	Chanoine DESGRANGES
36-37. <i>Le Devoir social.</i>	Arthur SAINT-PIERRE
38. <i>L'Utopie socialiste — II.</i>	Arthur SAINT-PIERRE
39. <i>Les Syndicats ouvriers chrétiens de Belgique</i>	R. P. GUILLOT, C. SS. R.
40. <i>Les Syndicats socialistes et neutres</i>	R. P. TRUDEAU, O. P.
41. <i>L'Église et l'organisation ouvrière.</i>	Abbé Edmour HÉBERT
*42-43. <i>Le Comte Albert de Mun</i>	Abbé Edmour HÉBERT
44-45. <i>Le Socialisme.</i>	R. P. GONTHIER, O. P.
46. <i>A propos d'immunités.</i>	R. P. S. BELAVANCE, S. J.
*47. <i>La Formation d'apôtres sociaux par l'A.C.J.C.</i>	R. P. RUTTEN, O. P.
48-49. <i>Leçons pratiques d'action sociale catholique</i>	R. P. Adélard DUGRÉ, S. J.
50. <i>La Désertion des campagnes</i>	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
51. <i>Les Avantages de l'agriculture</i>	Marie-J. GÉRIN-LAJOIE
*52. <i>Les Cercles d'études féminins.</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
53-54. <i>Le Règne social du Sacré Cœur</i>	Anatole VANIER
55. <i>Le Complot coopératif</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
56-57. <i>L'Œuvre de vacances des grèves.</i>	Jean-Charles MAGNAN, B. S. A.
*58. <i>Le Jardin scolaire et l'Agriculture à l'école.</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
59. <i>Le Clergé et les œuvres sociales</i>	
60. <i>L'Esprit chrétien dans la famille et la société</i>	
*61. <i>Projet de colonisation.</i>	R. P. Marcel MARTINEAU, S. J.
62-63-64. <i>Vers les terres neuves.</i>	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
65. <i>La Question sociale et nos devoirs — I.</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
66. <i>La Question sociale et nos devoirs — II.</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
67-68. <i>La Question sociale et nos devoirs — III.</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
*70. <i>Hygiène du logement</i>	Dr J.-A. BAUDOIN
71-72-73. <i>Albert de Mun et le devoir social</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.

La Profession agricole¹

Par l'abbé Georges-M. BILODEAU

Missionnaire colonisateur



L'HEURE présente, la question agricole est tellement compliquée que ce n'est pas sans hésitation que je l'aborde. Je n'ai pas la prétention, dans un cours d'une heure, d'épuiser le sujet ni même d'étudier tous les divers points de vue sous lesquels on l'envisage. Je la considérerai surtout dans ses principes généraux et dans ses relations avec l'ordre social, ne négligeant pas de faire certaines suggestions pour les besoins du jour.

Nos professeurs de philosophie nous ont enseigné que l'homme résumait en lui la vie végétative, la vie animale, la vie intellectuelle et la vie morale et que ces diverses vies devaient se développer harmonieusement pour constituer un homme parfait. C'était nous dire que les besoins de l'homme se résument dans la religion, la science et le pain.

De plus, l'homme étant un être sociable, un être dépendant de ses semblables dans la plupart des besoins qui l'accompagnent de son enfance à la vieillesse, il devient nécessaire que dans la société, à chacune des diverses vies de l'individu correspondent des classes spécialement chargées de pourvoir à ces divers besoins.

L'harmonie conservée entre les classes, la hiérarchie gardée entre ces divers besoins, voilà ce qui constitue l'ordre social.

Puisque l'agriculteur est le pourvoyeur de pain dans l'humanité et que le pain est la première nécessité de la

1. Ce cours a été professé à la Semaine Sociale de Montréal le 1^{er} septembre 1932. Le compte rendu complet de cette Semaine va paraître bientôt au Secrétariat de l'École Sociale Populaire.

vie physique, sa place prend une importance primordiale dans la société. Le cultivateur forme une classe non seulement intéressante mais nécessaire dont il faut reconnaître la valeur économique et sociale, dont il faut savoir les besoins et assurer la stabilité.

L'Église, à la suite de son fondateur, Jésus-Christ, le Verbe incarné, a réhabilité le travail manuel, et donc le travail agricole, qu'au temps d'Aristote on laissait aux esclaves.

Cependant, à voir le peu d'attention donné à l'agriculture aux divers degrés de l'échelle sociale, on dirait que cette conception païenne du travail des champs demeure encore latente dans les esprits.

Je me propose dans ce travail d'étudier la profession agricole, ses avantages, son maintien. Je voudrais démontrer la supériorité de la vie dans les campagnes sur la vie dans les villes; je voudrais faire voir combien la vie rurale échappe aux misères de la ville, à cette lutte entre le travail et le capital, à cette dictature économique et cette déchéance morale que le Pape Pie XI a décrites si vivement dans son encyclique *Quadragesimo anno*.

En second lieu j'aborderai les difficultés que traverse l'agriculture à l'heure présente, suggérant les remèdes que je crois appropriés pour garder à la terre ceux qui y sont déjà et pourvoir à l'établissement des fils de cultivateurs.

Et comme l'exode rural a été intense depuis une vingtaine d'années, je rechercherai les meilleurs moyens de ramener à la terre ceux des villes qui sont susceptibles d'y être ramenés.

I

Excellence de la vie rurale.

J'examinerai dans cette partie cette excellence au point de vue de l'État, puis au point de vue de la famille et de l'individu.

Permettez-moi de citer tout d'abord un passage de saint Thomas à l'article 2 du chapitre troisième de son traité *De regimine principum*.

« Il y a deux manières pour un État de se procurer l'abondance. L'une qui, en raison de la fertilité du sol, produit les choses nécessaires à la vie; l'autre qui procure ces mêmes nécessités par l'échange et le commerce. Il est manifeste que la première manière est de beaucoup préférable. Un être est d'autant plus noble qu'il est plus en état de se suffire à lui-même. C'est une déficience que d'avoir besoin des autres. Or un État qui possède un territoire fertile, lui fournissant les choses nécessaires à la vie, se suffit beaucoup plus complètement que celui qui a besoin du commerce pour se procurer ces mêmes nécessités. Sa dignité est plus grande s'il tire l'abondance de son territoire que s'il la tire du commerce; sa sécurité est supérieure, car l'importation peut être empêchée par les guerres, les défauts du transport, choses qui jettent l'État dans le besoin. »

Le saint Docteur expose ensuite les conséquences funestes du commerce sur les mœurs, qui se corrompent facilement par le contact avec les éléments étrangers. *Rursus si cives ipsi mercationibus fuerint dediti, pandetur pluribus vitiis aditus.*

Ce passage n'a pas besoin de commentaires. Quand on a à sa portée de quoi pourvoir à ses besoins, qu'on soit État ou individu, c'est plus avantageux que d'aller le chercher ailleurs.

L'État bénéficie encore de la paix intérieure qu'assure l'élément rural.

Les populations urbaines manquent de patience. Dans un tourbillon d'idées et de sentiments qui se heurtent, elles finissent par s'irriter, par développer des exigences souvent outrées qui se traduisent un jour ou l'autre par des mouvements populaires et même des soulèvements. Les agitateurs ont beau jeu sur les masses ouvrières. En

ville les auditoires sont faciles à réunir, ainsi que les mécontents et les sans-aveu, cette armée anonyme des agitateurs.

Le cultivateur, lui, moins exposé à souffrir de la faim, moins énervé par le contact de la foule, habitué à un train de vie qui ne varie guère d'année en année, peu ébloui par les reflets lointains des illuminations urbaines et par les clameurs assourdies des foules qui manifestent, a plus de temps pour réfléchir. Sa défiance, sa timidité, la sagesse paysanne et un peu mystique que lui a inculquée la nature avec laquelle il est en contact perpétuel, son ferme bon sens qui lui vaut des intuitions souvent supérieures aux raisonnements, tout concourt à faire de lui un être tranquille, un être pacifique. Il se laisse exploiter longtemps sans trop protester. Il se contente de se plaindre que la récolte est maigre et que les produits ne se vendent pas, que l'année soit bonne ou mauvaise. Mais veut-on le soulever, il regarde du côté de sa femme et de ses enfants, du côté de son porte-monnaie, du côté de son train paisible de vie qu'il devra abandonner, puis du côté de la loi qu'il redoute d'autant plus qu'il est moins habitué au képi du policier. « Dans le peuple des campagnes, disait Thiers en 1848, reposent les dernières espérances de la société. »

Et, comparant le peuple des villes et celui des campagnes, il ajoutait: « Du premier nous viennent tous les périls, il accable l'État du poids de ses misères et de ses insatisfaisables exigences. Pressé, menacé par cette population ouvrière agglomérée dans les villes, le gouvernement fait tout pour la contenter et n'y parvient jamais¹. »

Il est bien entendu que la principale cause économique de la crise actuelle, c'est la mauvaise répartition des richesses. On meurt de faim, et des monceaux de blé se gaspillent. D'un côté il y a des millions, de l'autre la

1. Cité par l'abbé Bergeron dans son livre, *La Loi morale et le Pain quotidien*.

misère des prolétaires affamés. Pourquoi? Parce que le peuple s'est laissé attirer par l'industrie dans les centres urbains, parce qu'il a dédaigné la propriété du sol pour le travail salarié. La classe ouvrière s'est multipliée d'une façon désordonnée, et la crise venue, toute une multitude qui vivait au jour le jour s'est trouvée sans ressources. On a dû dépenser des millions pour empêcher ces faméliques de mourir.

La classe agricole, tout en ressentant les rudes coups de la dépression, n'a pas manqué de pain. C'est que chez elle la répartition des biens se fait d'une façon plus raisonnable. Chacun est propriétaire d'un petit domaine qui peut lui fournir les choses nécessaires à sa vie. Même les imprévoyants sont tenus de faire des économies sur le sol. Ils ne peuvent pas facilement aller au bout de leurs ressources, parce que la vie au jour le jour leur est impossible. La nature de l'agriculture force l'agriculteur à investir des placements sur la terre. Chaque amélioration, chaque graine de semence, chaque sillon, chaque pelletée de terre enlevée ou déplacée pour l'égouttement, c'est une sorte de dépôt à une banque qui ne faillit pas et sur laquelle il est possible de tirer des chèques en nature, pour la subsistance de la vie pendant assez longtemps. Sans doute il y faut travailler, mais la terre est un patron qui donne du pain à son ouvrier.

Ce n'est pas que l'agriculture ne connaisse pas les difficultés. Pie XI l'admet du reste. « Cet autre régime — la profession agricole — n'est pourtant pas exempt d'angoissantes difficultés... » Je reviendrai plus loin sur ces angoissantes difficultés que signale le Pape.

Il reste néanmoins que le cultivateur, d'une façon générale, n'a pas à subir ces luttes acerbes du travail contre les abus du capital. Il est à la fois le capitaliste et l'ouvrier; il est son maître et son employé. C'est en proportion du travail qu'il donne qu'il est rémunéré, sinon en espèces du moins en nature.

L'agriculteur ne ressent que de loin les contre-coups de la dictature économique. Celle-ci pourra bien lui offrir un prix avili pour les produits de sa ferme, mais elle ne saurait l'atteindre dans les choses qu'il utilise pour la subsistance. Elle ne fera pas monter son loyer, ni son combustible, ni le pain, les légumes, les fruits et les viandes qu'il récolte pour les consommer.

Pourvu du nécessaire, — il est admis qu'une certaine quantité de biens temporels aide efficacement à pratiquer la vertu et que la misère est génératrice de toutes sortes de maux tant physiques que moraux, — pourvu donc du nécessaire, l'agriculteur demeure plus en mesure de rendre ses devoirs à Dieu et à sa patrie.

L'expérience démontre que le peuple des campagnes est plus moral dans son ensemble que celui des villes, qu'il est plus religieux. Le scepticisme et l'immoralité le pénètrent beaucoup plus lentement, en raison même de son éloignement de tout ce qui peut le scandaliser et le pervertir. Les conditions mêmes de son travail l'élèvent vers Dieu, parce que c'est de Dieu auteur de la nature qu'il attend sa rémunération, même ici-bas.

Libre, il a l'ambition de vivre par lui-même et ne se laisse pas accabler par ce morne découragement qu'engendrent un long chômage et une misère prolongée. Les tares, le déshonneur ne sauraient rester cachés dans les campagnes et l'on ne saurait y accepter la déchéance morale qu'on rencontre, hélas! souvent dans les centres urbains, chez ceux mêmes que la campagne aurait conservés bons et vertueux.

La vie physique elle-même y bénéficie de l'air pur, de l'habitation plus hygiénique, des aliments plus sains ainsi que du travail manuel qui développe plus harmonieusement les muscles que les préceptes les plus scientifiques des professeurs de gymnastique.

N'est-il pas encore vrai que le travail de l'agriculteur cultive mieux les diverses facultés de l'homme que le tra-

vail de l'usine ? Ceci est d'autant plus vrai que, pour la rapidité de la production, on spécialise l'ouvrier d'une façon démesurée; il n'est plus souvent qu'un automate qui, des jours entiers, des années entières, répète un même geste, une série invariable de mouvements. Comment ne pas déchoir quand on laisse ainsi sans activité la plupart des facultés intellectuelles, quand on laisse sans exercice une raison qui doit présider à tous les actes de la vie ?

Combien de fois n'ai-je pas remarqué cette déficience du côté de l'initiative chez les colons que je recrutais dans les villes. Ces colons sont les plus faciles à recruter, il n'y a qu'à fouetter leur imagination. Mais en face des premiers obstacles, ils n'ont plus de ressources; tandis que le colon des paroisses rurales sait toujours se tirer d'affaires. Il n'a souvent besoin que d'une hache et d'une scie.

Je parle évidemment ici d'une façon générale. Il y a des exceptions dans les campagnes comme il y en a dans les villes. J'ai comparé la classe ouvrière à la classe agricole et non les individus. La classe ouvrière elle-même échappe davantage à ces dangers quand elle n'est pas trop nombreuse pour l'ouvrage à faire: mais elle reste soumise au bon vouloir de la dictature économique qui lui imposera tantôt un travail plus prolongé, tantôt un chômage forcé. La vie ouvrière, avec les idées qui règnent dans le monde de l'industrie et du capitalisme, est nécessairement instable. Celle de l'agriculteur, tout en souffrant du caprice des marchés contrôlés, hélas! par les puissances commerciales et les monopoles, est au moins toujours assurée de la nourriture, du chauffage, de l'habitation, et pourrait l'être même du vêtement.

II

Ce n'est pas à dire cependant que l'agriculture soit exempte de difficultés; car à l'heure actuelle, comme le dit Pie XI, elle en souffre d'angoissantes.

Je ne considérerai ces difficultés qu'au Canada et particulièrement dans la province de Québec.

L'avitissement des produits agricoles est général. Point n'est besoin d'entrer dans les détails pour le démontrer.

On dit fréquemment qu'il y a surproduction dans cette branche comme dans l'industrie. Je crois que c'est plutôt le pouvoir d'achat qui fait défaut. Faute d'argent, le consommateur urbain, l'ouvrier qui chôme, n'achète pas. Il se prive souvent même du nécessaire.

On a calculé que, par suite de la crise, on consommait, au Canada seulement, 300,000 livres de beurre de moins chaque semaine; quelques-uns ont même porté ce chiffre à 500,000. Établissons une proportion semblable dans les autres lignes et l'on verra que c'est moins la surproduction qui cause l'avitissement des denrées que le défaut du pouvoir d'achat.

Souignons en passant que la crise agricole a été amenée par la crise industrielle et que maintenant qu'elle est déclanchée, elle pèse lourdement dans le plateau qui retient en bas le balancier des affaires. Le cultivateur, à condition qu'il ait un pouvoir d'achat convenable, est un gros client de l'industrie. L'industrie, d'autre part, est toujours assurée de la vente de ses produits quand la classe agricole est assez nombreuse.

Et cette baisse est d'autant plus néfaste qu'elle suit sans transition un niveau de vie exagérément élevé par une inflation de près de quinze ans sans interruption.

La classe agricole, comme les autres classes, a pris des habitudes de vie large; elle s'est créé des besoins ignorés jusqu'à ces derniers temps et il n'est pas facile de l'y faire renoncer.

Les gouvernements se sont endettés soit par la participation à la guerre, soit par des travaux publics poussés avec une vigueur qui ne prévoyait certainement pas le retour à l'état normal; les municipalités et les fabriques se sont imposé des obligations très lourdes auxquelles il

faut faire face aujourd'hui, et tout cela se traduit par des taxes augmentées, des taxes à la hausse alors que tout est à la baisse.

Les agriculteurs, en face des prix généreux qu'on offrait pour les produits de la ferme, ont cru devoir payer des prix exorbitants pour des terres, s'imposant des termes que la dépression présente ne permet pas de rencontrer. C'est là surtout que réside la crise agricole: l'impossibilité de rencontrer ses termes. Dans toute la province de Québec, il y a au moins cinq mille fermes ainsi affectées; et ce chiffre augmentera pour peu que la crise se prolonge.

Ajoutons à cela le contrôle des marchés par les puissantes compagnies, les trusts inhumains qui ne voient que des profits à enregistrer, qui ne s'occupent aucunement dans la fixation des prix, du coût de la production, et enfin, le défaut presque complet de la coopération avec la plaie des intermédiaires illimités.

Sans doute, celui qui n'est pas submergé pourra surnager. Si dans l'ordre vital le besoin crée l'organe, les difficultés économiques stimulent les initiatives, et l'agriculteur qui n'est pas ruiné présentement trouvera le moyen de se tirer d'affaires. Il s'appliquera à consommer lui-même ce qu'il récolte et vendra encore suffisamment pour payer ses taxes et ses cotisations. Il ne pourra faire guère plus. Cependant, combien de cultivateurs se trouvent actuellement dans cette condition de ne rien devoir et de pouvoir produire sur leur ferme la majeure partie des nécessités de la vie ?

C'est que les méthodes industrielles ont malheureusement trop passé dans l'exploitation agricole.

Le premier principe de l'économie rurale, c'est de « produire pour vivre », et cette formule doit s'interpréter dans le sens de « produire les choses nécessaires à la vie sans avoir besoin d'acheter ». Il se perd toujours beaucoup d'énergie dans la complication des rouages, et les

méthodes modernes agricoles, imitées des méthodes industrielles, évoluent selon un rouage aussi compliqué que le commerce. Il devient par là très difficile de garder l'équilibre dans la production. Au lieu d'avoir chez soi, à sa portée et comme fruit de son travail, les nécessités de la vie, on doit produire davantage de telle ou de telle denrée qu'il faut vendre, ce qui occasionne l'encombrement des marchés quand tous les cultivateurs se jettent dans la même production. Il en coûte moins cher de se servir soi-même que de se faire servir. Or avec un peu d'effort le cultivateur arriverait assez facilement à trouver chez soi à peu près tout, même le vêtement. Il n'aurait pas besoin alors de payer de salaire à l'ouvrier pour la confection, et des dividendes aux actionnaires des compagnies qui travaillent pour lui.

Au lieu de suivre cette méthode qui permet à nos pères de traverser des crises autrement sérieuses que celle que nous traversons, nous avons produit du blé et rien que du blé, nous avons fait de l'élevage et rien que de l'élevage, du lait et rien que du lait, du tabac, des patates, du foin et rien que du tabac, des patates et du foin. Et nous avons acheté le reste. On n'a pas tant cultivé la terre qu'on l'a exploitée. Nos campagnes se sont remplies de petits industriels terriens qui n'avaient souvent de cultivateur que le nom.

Il faut ramener l'agriculture à cette conception, qui est naturelle et que les siècles ont sanctionnée: produire pour vivre. C'est là une éducation à refaire.

La classe agricole doit être une classe paysanne, ce qui ne veut pas dire qu'elle doit être une classe ignorante et sordide, mais qu'elle ne doit pas s'affubler des oripeaux de l'industrie; autrement, elle partagera les instabilités de cette dernière et tombera sous le coup des puissances économiques que l'ordre social et les lois morales laissent indifférentes.

Je placerais, parmi les moyens généraux de défense pour le cultivateur, l'union professionnelle. Il est vraiment regrettable que chez nous on hésite à faire partie de cette union. Le premier principe de tout succès c'est: Aide-toi toi-même. Or, dans tout ce qui concerne ses intérêts, le cultivateur ne peut mieux s'aider qu'en s'unissant à son voisin. L'industriel travaille à promouvoir ses intérêts jusqu'auprès des gouvernants et c'est légitime. Il organise des congrès, publie des revues, rédige des traités et des ententes avec les industries sœurs. Pourquoi le cultivateur ne ferait-il pas de même? Seul, il sera exploité. Seul, il sera routinier et ne connaîtra pas les évolutions nécessaires aux méthodes d'agriculture. Il restera ignorant.

L'union professionnelle l'instruira, l'éclairera, le dirigera, le défendra. Et pour tous ces avantages, qu'est-ce que c'est que la contribution de deux dollars par année? L'union comporte la coopération qu'on devra, même au prix de sacrifices pécuniaires très sérieux, établir rapidement dans toute notre classe agricole. Plaise au ciel que la marche de la coopération s'accroisse dans notre province en suivant une seule et même voie. La division dans la coopération, c'est un contre-sens. Un million ne serait pas de trop pour achever l'unité dans ce domaine. D'ailleurs, cette unité viendra, car c'est le bon sens même et la logique qui l'exigent.

Mais il y a des maux actuels. Peu importe pour le moment les causes lointaines qui les ont amenés. Ces maux exigent un traitement immédiat. On ne peut assister impassiblement à la faillite de si nombreux cultivateurs.

Déjà on reconnaît la disproportion énorme entre la population rurale et la population urbaine, proportion de 30% à 70% en faveur des villes et des villages. Faut-il laisser cette proportion s'augmenter?

On est fier du retour à la terre de cinq mille familles, l'an dernier, mais si cinq mille familles terriennes les remplacent dans les villes, sommes-nous plus avancés ?

Quels moyens adopter pour les retenir à la terre ?

Avant de les suggérer, je crois équitable de déclarer que la tâche des gouvernants aux heures de crise comme celle que nous traversons est souverainement difficile et ingrate. Chacun exige d'eux une somme d'intelligence et de savoir-faire surhumain. Chacun présente son projet ou son remède en n'envisageant que le problème particulier qui le concerne tandis que le gouvernant doit voir l'ordre général et veiller à l'équilibre. J'espère ne pas perdre de vue cette donnée en proposant les remèdes que je crois aptes à pallier les maux dont souffre la classe agricole.

On a proposé le crédit agricole.

Nous l'avons déjà. Le cultivateur peut emprunter du gouvernement fédéral jusqu'à 50% de la valeur de sa terre et 25% de la valeur de ses bâtiments; l'intérêt est de 6½% sur lequel le gouvernement provincial paie 1½%, ce qui le réduit à 5%. Ce taux est raisonnable. Il serait dangereux de baisser outre-mesure les taux d'intérêt quand on emprunte du gouvernement. On est déjà beaucoup trop porté à tirer sur les fonds publics. L'emprunteur doit payer \$10 pour le déplacement des évaluateurs. L'emprunteur doit établir ses titres, ce qui finit par coûter énormément cher. Il y a de vieilles hypothèques qui ne sont pas radiées. Nous avons un nombre considérable de terres qui ont passé de mains en mains sans avoir de titres de propriété établis. Dans les Bois-Francs et dans les Cantons de l'Est, ailleurs aussi probablement, des terres défrichées depuis plus de soixante-quinze ans sont encore aux yeux de la loi sous billet de location. Les lettres patentes n'ont jamais été émises, et les transports n'ont jamais été soumis au gouvernement. C'est d'une complication à s'y perdre. Le gouvernement prête sur première hypothèque; or il faut bien que l'emprunteur

établisse ses titres, ce qui occasionne des déboursés considérables et des retards plus considérables encore.

Le gouvernement pourrait-il par une loi établir la validité des titres? C'est affaire de jurisconsulte et il paraît bien que la question n'est pas très simple. Pour ma part, je crois que si quelqu'un trouvait une solution à ce problème, le gouvernement s'empresserait de l'adopter.

Il y a bien une loi déclarant que les hypothèques provenant d'une vente ou d'un prêt, à moins que l'enregistrement ne soit renouvelé, peuvent être radiées après trente ans, sur requête auprès du régistreur.

Il y a encore une autre loi passée l'hiver dernier, affectant certaines hypothèques qui peuvent être radiées sur requête auprès d'un juge, mais la loi réserve au juge le droit d'indiquer la procédure à suivre. Cette loi n'affecte aucunement les héritages hypothéqués sur une propriété.

Y a-t-il place pour d'autres lois rendant plus facile l'établissement des titres?

Je le répète, c'est affaire de jurisconsulte.

Comme question de fait, énorme est le nombre de nos terres dont les titres demeurent obscurs ou chargés. Le prêt agricole en est d'autant plus difficile, moins praticable.

De plus un nombre très considérable de terres ont été payées deux fois trop cher. La dette qui demeure équivalait à leur valeur totale. On ne peut admettre que le gouvernement prête pour couvrir les obligations attachées sur ces terres, car il deviendrait vite possesseur d'une portion considérable de la province.

Le crédit rural, au moins dans ses formes ordinaires, me semble alors peu pratique pour résoudre le problème agricole présent.

A mon avis, le vrai crédit rural, c'est la Caisse populaire, notre caisse Desjardins. C'est elle qui peut résoudre les divers problèmes qui se posent en regard des prêts aux cultivateurs.

Elle peut faire entrer en ligne de compte l'élément social escomptant la valeur morale de ses emprunteurs, ce que ne saurait faire un crédit d'État. Tout en demeurant dans les limites de la prudence, elle peut aller beaucoup plus loin que n'importe quel prêteur, surtout plus loin que le gouvernement. Elle réduit à rien les frais d'évaluation et se contente des titres ordinairement reçus.

Il est heureux que le gouvernement de notre province ait entrepris de coopérer avec ces caisses. Je crois que dans peu d'années la question du crédit rural sera ainsi réglée chez nous.

Mais nous n'avons pas de Caisses populaires partout dans la province et il faudra bien quelques années avant que la généralisation en soit faite.

Pour parer aux besoins présents, j'oserai préconiser un système assez hardi qu'on n'adoptera probablement pas, qui fut cependant étudié et trouvé par des gens sérieux assez pratique.

Ce serait un prêt d'urgence ne dépassant pas \$400, non officiel, confié à une commission indépendante de tout patronage politique et sur billet.

Je le présente comme mesure d'urgence. Et voici pourquoi.

C'est que ce montant permettrait à un nombre très considérable de cultivateurs de traverser les difficultés présentes. Je connais personnellement un bon nombre de cas qu'on sauverait ainsi.

On m'objectera que ce n'est pas là un système basé sur un plan d'affaires. Je l'admets volontiers. Mais remarquez que la crise est violente et que les gouvernements font des efforts surhumains pour y subvenir. Un règlement fédéral accorde \$600 aux familles qualifiées qui veulent retourner à la terre, exigeant une contribution de \$200 des municipalités, et autant des gouvernements provinciaux. Ne serait-il pas logique qu'il en fit autant en faveur des cultivateurs qui sans cette aide seront dans

quelques mois des chômeurs? Remarquez que dans le cas des chômeurs qu'on retourne à la terre, on n'exige aucun remboursement. Si l'on ne veut pas être aussi généreux en faveur des cultivateurs établis, ne pourrait-on pas consentir à un prêt qui n'offrirait pas, je l'admets, des garanties de toute première valeur?

J'ose présenter cette suggestion, certainement aussi pratique que le secours direct.

Devons-nous enfin préconiser un moratoire?

Les moratoires sont toujours hérissés de difficultés. Il ne faut pourtant pas que les remèdes soient pires que les maux et contribuent à les augmenter?

Un moratoire sur l'hypothèque elle-même ne signifie que très peu de chose. Un moratoire sur les intérêts et les paiements en même temps que sur l'hypothèque ne s'effectuerait pas sans difficultés. Nous avons un nombre considérable de rentiers qui attendent après ces redevances pour vivre. Allons-nous les jeter dans l'indigence?

De plus, si nous accordons un tel moratoire aux cultivateurs, les petits propriétaires ouvriers et autres n'en voudront-ils pas autant? Pourquoi le leur refuser? Ne risquons-nous pas de paralyser le mouvement des affaires déjà si retardé?

Toutefois, je crois qu'un moratoire d'une forme mitigée pourrait être utile et ne présenterait pas trop d'inconvénients. Il pourrait rendre nuls, pour un temps, les contrats à réméré. Il pourrait encore empêcher un créancier de saisir les biens meubles et immeubles pour une créance ou un terme de plus de \$200.

En Allemagne, on a aboli les obligations en capital et intérêt jusqu'à 50%, ce qui me paraît un peu radical.

Le plan que je propose a été pratiqué par la Pologne.

Il se justifie, à l'heure présente, du fait que la plupart des obligations ont été contractées à une ère de hausse. Puisque le créancier a pu ainsi bénéficier de la hausse, il me semble équitable qu'il ne jette pas sur le pavé, à volonté,

le débiteur qui a déjà payé la valeur normale de sa terre et qui paiera le reste à condition qu'on ne profite pas d'une dépression temporaire pour le déposséder complètement. On pourrait soumettre ce moratoire à des conditions qui n'empêchent pas les transactions de s'opérer actuellement, alors que nous sommes au tréfonds de la dépression.

Et voilà en résumé les remèdes que je considère comme les plus urgents aux maux qui affectent la classe agricole à l'heure présente.

III

Mais ce paysan, notre cultivateur, a des fils; il ne saurait les garder tous chez lui. C'est le problème de l'établissement.

A une époque où l'on parle tant de retour à la terre, personne assurément ne saurait chercher la solution de ce problème dans une poussée vers les villes industrielles.

On a dit une foule d'inepties sur le retour à la terre comme sur le problème de colonisation, mais la perle de ces inepties c'est bien celle-là qui voudrait régler le problème de l'établissement de nos fils en les guidant uniquement sur des vieilles terres. Pourquoi, nous répète-t-on un peu partout, ouvrir des régions nouvelles quand il y a tant de vieilles terres abandonnées? »

D'abord combien y a-t-il de bonnes vieilles terres abandonnées? Il ne faut pas considérer comme terre abandonnée celle qui, achetée par un père de famille, est conservée pour l'établissement d'un fils. Cette terre n'est pas abandonnée, elle attend son homme.

Il y a une foule de terres abandonnées qui n'auraient jamais dû être ouvertes.

Il y a des terres abandonnées qui sont grevées d'hypothèques plus élevées que la valeur même de ces terres. Faut-il admettre qu'il soit avantageux d'aller s'y établir?

Enfin les autres terres abandonnées se vendent un prix inabordable à la bourse du colon.

En outre, le colon est souvent un père de famille qui en veut grand pour l'établissement de ses fils. Les terres abandonnées ne sauraient répondre à ce besoin.

Mais, dit-on, le gouvernement pourrait prêter pour l'établissement sur ces terres. Prêter le prix total de la terre? C'est dire que dans moins de vingt ans la province appartiendrait presque entièrement au gouvernement. Et de plus, qui achèterait le roulant? Le gouvernement?

Vous admettez que certains remèdes parfois sont proposés, qui par leur sottise ou l'irréflexion avec laquelle on les propose font plus de mal à une cause que de bien. J'admets qu'on pourrait faire un mouvement d'établissement sur les vieilles terres; et voici comment ce mouvement pourrait se faire.

On affecterait une somme déterminée, \$100,000 par année ou plus, et à chaque établissement, sur une terre abandonnée, d'un fils de cultivateur marié qui irait résident, ou d'un ouvrier de la ville, apte à l'agriculture, qui s'en irait résident; on donnerait un octroi allant de \$600 à \$800 pour l'achat d'un roulant, mais l'acquéreur devrait montrer un contrat qui attesterait que 50% de la terre ont été payés comptant. 30% suffiraient peut-être.

Cet octroi paraît considérable, mais si on le compare avec le coût, pour le gouvernement, de l'établissement d'un colon, par suite de la construction des chemins, du paiement des primes, de la construction des écoles, etc., on voit que ce serait encore une économie, puisqu'il est reconnu que chaque colon dans une paroisse nouvelle coûte au moins \$1,200 aux fonds publics, et cela sans compter la valeur forestière qu'on lui confie.

Ce plan a pour avantage d'avoir été tenté par l'abbé Deschênes, organisateur du Rapatriement. Avec des octrois de ce genre, mais bien inférieurs, il a pu rétablir sur des terres canadiennes quelques milliers de familles émigrées aux États-Unis, et il est reconnu que ce régime de rapatriement a été un succès, sinon dans les débuts,

au moins dans les dernières années de son fonctionnement. Il avait cependant contre lui que les expatriés jouissaient d'un meilleur traitement pour s'établir que les citoyens du pays; c'est ce qui a sans doute amené sa suspension.

Nos vieilles terres ne tarderaient pas à être entièrement occupées avec un tel régime qui ne coûterait pas cher, relativement.

Quelques-uns ont vu dans la Loi du retour à la terre passée l'hiver dernier au Parlement une loi de rachat des vieilles terres abandonnées.

Cette loi du retour à la terre, — je ne sais vraiment pas pourquoi on lui a donné ce nom qui fait comme un chapeau de castor sur la tête d'un poupon, — ne permet que le rachat de terres appartenant à la municipalité ou à des individus, à condition que le prix n'en dépasse pas \$100. Cette loi peut avoir de bons effets en permettant d'occuper dans les paroisses nouvelles des lots abandonnés; mais elle ne dépasse pas la limite des paroisses nouvelles.

Pour répondre aux besoins d'établissement qui s'imposent chez nous, les vieilles terres abandonnées ne suffisent pas. Les statistiques nous déclarent un excédent de près de 40,000 naissances chaque année dans nos campagnes. A-t-on jamais songé quel formidable problème pose aux pouvoirs publics un tel phénomène vital? Tant que les frontières des États-Unis sont demeurées ouvertes, le flot de notre émigration réglait ce problème.

C'était une solution lamentable, mais enfin c'en était une. Aujourd'hui les Américains ne veulent plus de nous.

Heureusement nous avons des espaces libres. Nous pouvons établir dans la province de Québec plus de 1,500 nouvelles paroisses rurales depuis la Gaspésie jusqu'à l'ouest de l'Abitibi.

Nous pourrions avec avantage déborder sur l'Ontario, et, si les gouvernements de l'Ouest ainsi que le gouvernement fédéral y mettaient de la bonne volonté, nous pourrions occuper une bonne part de ces immenses espaces

qui restent incultes dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Peut-être réserve-t-on ces espaces aux Russes et aux Doukobors? Pourquoi ne continuerait-on pas cette intelligente politique qui a jeté trois millions de Canadiens aux États-Unis, pour attirer au Canada trois millions d'immigrants au coût de plus de cent millions de dollars? C'est ce qu'on fera, probablement encore, au nez de notre députation canadienne-française, qui connaît les problèmes nationaux à peu près autant que Don Quichotte connaissait les rayons X.

De plus, puisqu'il y a surpopulation dans les villes, il faut opérer un mouvement de retour à la terre. Il y aurait à peu près cinq mille familles urbaines qualifiées qui pourraient ainsi être retournées au sol. Il est entendu qu'un choix très judicieux doit être fait. On admet, comme règle générale, que ces familles doivent connaître suffisamment l'agriculture pour l'avoir pratiquée elles-mêmes et que leur stage dans les villes ne doit pas avoir été trop long. Cependant je ferai remarquer que nous avons dans Québec une foule de petites villes qui ne sont pas entièrement dépouillées de leur cachet rural, telles Grand'Mère, La Tuque, Victoriaville, et autres. Quand même le stage en ville serait plus prolongé, dans ces petits centres industriels, les applicants peuvent faire encore de bons colons. Il est entendu que la femme doit consentir et, bien plus, être qualifiée elle-même. Il faut connaître encore le genre actuel de vie de ces aspirants à la terre de même que leurs antécédents.

Il existe présentement un régime de retour à la terre établi par le gouvernement fédéral. On doit choisir avec soin des chômeurs, — il faut qu'ils soient chômeurs, — les diriger sur des terres qui ne leur coûteront rien, par conséquent des terres neuves ou bien des terres qui leur appartiennent encore, et là on les assistera de diverses manières pendant deux ans avec des charités qui ne

dépasseront pas \$600. Le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, et les municipalités contribuent à cette somme pour un tiers chacun.

L'inconvénient du système, c'est la contribution des municipalités. En principe c'est une chose excellente que les municipalités soient appelées à pourvoir aux besoins de leurs chômeurs, mais dans notre province, à part les grandes villes, les municipalités ne veulent ou ne peuvent pas concourir à ce régime d'établissement, ce qui le réduit singulièrement.

Il y a encore que son application a été retardée considérablement. Il était impossible de commencer à faire fonctionner ce régime sans fonds, car nécessairement il faut faire des chemins pour placer des colons, et, comme il est interdit de prendre sur les \$600 de quoi faire les chemins, comme d'autre part les revenus de la province sont considérablement diminués, on n'a pas trouvé facilement l'argent nécessaire pour la construction des chemins. Aussi ce régime ne donnera pas les résultats qu'on était en droit d'attendre.

Il me semble qu'on n'aurait pas dû reculer devant la perspective d'un emprunt. Quand les affaires sont gelées, les pouvoirs publics doivent mettre tout en œuvre pour les dégeler. Aux époques de prospérité on a fait des emprunts et on ne s'en est pas trouvé plus mal. Pourquoi n'agirait-on pas ainsi aux heures de crise, quand l'État seul est un créancier solide. Nos finances québécoises sont bonnes, la chose est reconnue. Cet état favorable pourrait heureusement être exploité en faveur du peuple aux jours de dépression.

Ce régime d'établissement proposé par le gouvernement fédéral n'est qu'un moyen de remédier au chômage, ce n'est pas une politique de colonisation. Aussi les jeunes gens sont tout à fait mis de côté. On établira ainsi des familles de chômeurs qu'on prendra dans les villes ou dans les villages, mais on ne frappera pas le mal dans

sa racine en pourvoyant à l'établissement de ces futurs chefs de famille que sont nos jeunes gens. A ces derniers on dit: « Prenez votre hache et un cent de farine et enfoncez-vous dans le bois. »

A cette proposition la jeunesse d'aujourd'hui nous répond: « Nous accepterons la vie misérable de nos ancêtres défricheurs quand, dans les autres classes de la société, on acceptera les conditions de vie, le salaire et le revenu de cette époque. Si les conditions de jadis doivent revenir, que tout le monde en prenne sa part et non pas seulement nous, les fils de cultivateurs, nous, les colons. » Je vous demande ce qu'il y a à répondre à cette objection.

Il faut des terres, d'abord. En avons-nous ?

Nous en avons beaucoup, mais sont-elles disponibles ?

L'Abitibi et le Témiscamingue semblent des territoires illimités. Mais encore là on trouve des territoires donnés à des compagnies. Le Pacifique Canadien en détient deux portions considérables et ne consent pas même à desservir convenablement ces deux régions.

Ailleurs, c'est pire encore. Dans la Beauce seulement il y a cinq ou six paroisses et peut-être davantage qui pourraient être fondées si la compagnie Breakey ne détenait pas les territoires obtenus autrefois pour une chanson.

Ailleurs, au Témiscouata, à Rimouski, dans Gaspé, c'est le même obstacle qu'on rencontre partout. Le colon se bloque sur les réserves forestières.

Serons-nous donc toujours condamnés à conquérir notre propre pays ? N'est-ce pas humiliant que cette présence d'étrangers chez nous qui passent leur temps à dire au Canadien: « Tu n'iras pas plus loin. »

Supposons que les Allemands possèdent ainsi des territoires en France ou en Italie et empêchent les citoyens du pays de s'établir, on les aurait vite boutés dehors à coups de canon. Faut-il être serviles comme nous pour supporter un tel état de choses ? Même les clubs sportifs

des États-Unis viennent mettre leur opposition. L'an dernier, au Témiscouata, nous avons eu l'opposition d'un club de Philadelphie interdisant, au nom d'un contrat, la chasse et la pêche aux colons des cantons Auclair et Biencourt, allant jusqu'à leur enlever leurs lignes et leurs fusils. Or ces colons à qui on devait donner veau, vache et cochon, n'avaient rien autre chose à manger que ce que pouvaient leur fournir le lac et la forêt. La compagnie Fraser, qui détenait sous licence le bois de leur lot, leur donnait seulement \$2 la corde de bois, que le colon devait porter à la rivière. Inutile de dire que ces conditions étaient inacceptables.

Aux endroits où les colons peuvent s'établir, il faut des chemins. Cette année, on n'a pas fait de chemins de colonisation. Les années passées, on en faisait pour les besoins. C'était une amélioration considérable du régime de colonisation que de donner des chemins au colon. Il trouvait là de quoi gagner sa vie. Il me semble que cette année un effort considérable aurait dû être fait parce que l'essor colonisateur est plus intense que jamais. C'est le contraire qui a eu lieu. Il est encore temps de réparer cette erreur, car je ne sais vraiment avec quoi vivront les colons l'hiver prochain.

L'honorable M. Perrault, secondé par son sous-ministre M. Richard, a fait admettre par le gouvernement les primes de défrichement et de premier labour. Le colon, s'il habite son lot retirera donc pour vingt acres de défrichement, \$12 l'acre, cinq acres par année; il ne retirera que \$8 s'il n'habite pas son lot. Il retirera de même \$12 l'acre pour les premières dix acres de premier labour, à condition qu'il réside; et \$6 s'il ne réside pas. Voici une amélioration dans notre régime de colonisation qu'il importe de souligner. C'a été de même une amélioration considérable que la séparation du département de la colonisation de celui des terres et forêts. La colonisation est assez importante chez nous pour qu'on lui

donne un ministère bien spécial. De toute manière le passage de l'honorable M. Perrault au ministère de la colonisation a fait avancer cette cause d'une façon très marquée. L'honorable M. Laferté continue dans la même voie; malheureusement on lui mesure bien parcimonieusement les subsides.

J'ose proposer en terminant un plan de colonisation.

D'abord, je crois que l'établissement des colons devrait former un service bien à part au département de la colonisation, avec un budget déterminé, afin de procéder d'une façon plus économique et savoir exactement où l'on va.

Il est admis qu'une somme de \$1,000 n'est pas excessive pour établir une famille de colon. Il ne s'agit pas, bien entendu, de faire un cadeau de \$1,000 au colon; il s'agit de tout ce qui est nécessité par l'ouverture d'une région nouvelle. Avec ce millier de dollars, on donnerait les primes et on ferait les chemins. Chaque colon aurait droit à tant de jours de travail sur les chemins et à tant d'argent en primes, en proportion du défrichement qu'il opérerait sur son lot.

Il gagnerait ainsi: \$350 la première année, \$250 la deuxième, \$150 la troisième, \$150 la quatrième et \$100 la cinquième année.

Au bout de cinq ans, les chemins seraient ainsi terminés dans les paroisses de colonisation.

Le gouvernement, partant de ces données précises, pourrait fixer chaque année le nombre des colons qu'il peut établir.

Pour créer des revenus, pourquoi n'imposerait-on pas un droit de coupe sur le bois que le colon tirerait de son lot pour le commerce à partir d'une certaine quantité basée sur le prix de vente de ce bois? Ce droit de coupe aiderait à payer les primes et les travaux de chemins.

Je suggérerais enfin la formation d'un comité dans chaque paroisse, même dans les paroisses urbaines, qui s'occuperait de diriger vers la terre les sujets aptes à y

réussir et qui prélèverait des fonds pour leur venir en aide dans les besoins particuliers.

Il importe en tout cas qu'on se mette à l'œuvre. La colonisation et l'agriculture dans notre pays, ç'a toujours été les dernières questions dont on a daigné s'occuper. Je n'accuse pas ici les gouvernants plus que les dirigeants des diverses classes. Sauf quelques exceptions qu'on signale souvent plus pour leur originalité que pour l'œuvre sociale accomplie, on a été d'une indifférence lamentable en face de ces besoins vitaux. Il faut qu'on se réveille enfin et qu'on replace à son rang la première pourvoyeuse des premiers besoins de la vie: *l'agriculture*.

APPENDICE

Mémoire de l'U. C. C. au premier ministre du Canada

L'Union catholique des Cultivateurs de la province de Québec a l'honneur de soumettre au gouvernement fédéral du Canada les considérations suivantes, dont elle voudrait qu'il fût tenu compte au cours de la Conférence impériale.

1° Les délégués de l'Empire devraient, dans leurs délibérations, accorder à la question agricole une attention toute spéciale, pour les raisons suivantes:

La crise industrielle, qui a réduit à la misère plusieurs dizaines de millions d'hommes et qui menace les pays civilisés de la banqueroute et de la révolution, a eu pour cause principale la baisse exagérée du prix des denrées agricoles. Depuis 1920 et surtout depuis 1926, les taux de vente des produits de la ferme ont subi une courbe descendante rapide, alors que les produits manufacturés,

les taxes, les tarifs professionnels, les taux d'intérêt, etc., restaient au niveau le plus élevé d'après guerre.

Il en est résulté une diminution progressive du pouvoir d'achat des cultivateurs et, comme la classe agricole, qui compte environ 850,000,000 d'hommes, constitue une clientèle très importante de l'industrie manufacturière, il est naturel que la diminution de l'achat pendant la période de 1926 à 1930 ait amené une accumulation de produits qui a forcé les industriels à ralentir leur production et à licencier une partie importante de leur personnel ouvrier.

Il est clair que l'industrie mondiale ne pourra recommencer à produire sur une grande échelle, tant que le prix des produits agricoles restera au-dessous du coût de production.

Jusqu'ici les gouvernements de tous les pays ont déployé de grands efforts pour trouver des remèdes à la crise. On a tenu des congrès et des conférences sur les réparations, les dettes de guerre, le désarmement, les finances, etc. Il nous semble que l'on n'a pas attaché assez d'importance au relèvement du prix des produits agricoles, sans lequel il est chimérique d'espérer le retour à la prospérité.

L'U. C. C. suggère à votre gouvernement de tenir compte de cette question vitale, lors de la conférence, en constituant, par exemple, un comité ayant la mission d'étudier les moyens de relever le prix des produits de la ferme et en nommant un *comité permanent* qui sera chargé de continuer à agir dans le même sens après la conférence.

Nous croyons même qu'une *conférence mondiale* sur ce sujet s'impose au moins autant que celles que l'on a tenues sur les réparations et le désarmement.

2° L'Union des Cultivateurs de Québec endosse les résolutions présentées par les autres associations agricoles, dans le but de développer le commerce des produits agricoles du Canada avec l'Angleterre. Nous mentionnons en

particulier, le foin, le tabac, les conserves, le miel, les pommes, etc.

3° Dans l'intérêt des cultivateurs des provinces de l'Est, nous demandons au gouvernement fédéral de revenir à la charge pour exiger de l'Angleterre la levée de l'embargo sur les patates canadiennes.

La raison alléguée jusqu'à ce jour pour maintenir l'embargo, repose sur le fait que le Canada est infesté de la mouche à patates du Colorado et que l'Angleterre veut se protéger contre ce fléau.

Or, d'après les statistiques publiées par le gouvernement anglais lui-même, la Grande-Bretagne achète une très grande quantité de patates de la France, pays où la mouche à patates du Colorado fait des ravages depuis près de quinze ans. Elle y a été introduite, pendant la guerre, par l'importation de patates des États-Unis destinées à nourrir les soldats américains. La raison alléguée pour maintenir l'embargo est donc futile, et l'Angleterre ne devrait pas refuser à un des principaux Dominions ce qu'elle accorde à un pays étranger qui se trouve dans les mêmes conditions que nous.

4° Enfin, l'U. C. C. de Québec demande à nos gouvernants d'insister pour amener l'Angleterre à acheter son bois au Canada de préférence à la Russie.

D'après les statistiques, l'Angleterre a importé de Russie, en 1931, 3,740,600 mètres cubes de bois, c'est-à-dire plus de 125,000,000 de pieds cubes. Elle a été, en même temps, le principal importateur du blé et du pétrole russe. Depuis 1924, la Grande-Bretagne a acheté de la Russie soviétique pour plus de 204 millions de livres sterling et elle n'a vendu, à ce pays, que pour la valeur de 40 millions, ce qui laisse un excédent de 164 millions de livres en faveur de la Russie. L'on sait, par ailleurs, que l'Angleterre vend à crédit aux Soviets, alors qu'elle paie au comptant ce qu'elle importe. Elle contribue ainsi à financer les Bolchevistes qui se servent de ce même argent

pour exercer une action subversive dans l'Empire. De plus, en permettant aux Soviets de mener à bonne fin le plan quinquennal, elle leur met en main un fouet dont ils ne manqueront pas de se servir contre les intérêts de l'Angleterre et des pays de l'Empire. Déjà ils ont réussi à enlever à la Métropole une partie de ses marchés du charbon et des textiles. Au prix où le gouvernement de Moscou paie la main-d'œuvre ouvrière, les fabricants anglais, aussi bien que ceux des Dominions britanniques, seront dans l'impossibilité de soutenir la concurrence.

Il importerait donc que l'Angleterre cesse ce commerce désastreux dont nous subissons déjà le contre-coup et qu'elle développe ses échanges avec les Dominions.

Le retour de la prospérité dans le commerce du bois aurait une répercussion favorable sur l'agriculture dans les provinces de l'Est.

Voilà, honorable Ministre, les remarques que les cultivateurs de Québec ont l'honneur de vous soumettre. Nous souhaitons vivement que la Conférence impériale produise les résultats que vous en espérez pour le bien du Canada et de l'Empire et pour le rétablissement de la prospérité mondiale.

L'U. C. C. DE QUÉBEC

Mémoire du ministre de l'agriculture de la province de Québec

La province de Québec jouit de marchés domestiques exceptionnellement avantageux. Si ces marchés n'étaient pas constamment convoités par des concurrents des provinces sœurs et des pays étrangers, il arriverait que, dans plusieurs lignes de productions agricoles, notre province accuserait un déficit. Étant toutefois données les conditions actuelles du commerce, notre situation agricole pour-

rait être grandement améliorée, si l'on trouvait moyen d'écouler un surplus de production à l'étranger. Le marché britannique est particulièrement attrayant pour nous; c'est, en toute logique, celui que nous devrions rechercher.

Aux termes du tarif britannique actuel, les principaux produits agricoles entrent en franchise sur le marché anglais; citons notamment: le fromage, le beurre, les animaux vivants, les animaux abattus, le porc à bacon, les œufs, les fruits, le miel, les grains de semence, la filasse, les pommes de terre, etc. Notons toutefois, comme chose très importante pour la province de Québec, qu'un embargo prohibe complètement l'entrée des pommes de terre canadiennes aux Iles Britanniques, sous prétexte que le Doryphore (bête à patates), qui n'existe pas en Angleterre, peut être introduit dans ce pays par le commerce des tubercules. Le sucre d'érable est frappé d'un droit analogue au sucre de betteraves ou de cannes, ce qui, pour des raisons que l'on verra plus loin, ne devrait pas avoir sa raison d'être. Les conserves alimentaires en général sont admises en franchise, excepté certaines conserves contenant du sucre.

Notre province est intéressée dans l'exportation des produits laitiers d'abord, tels que fromage, beurre, lait condensé, poudre de lait, etc. Il en est de même pour tous les produits animaux, bien que nous n'en exportions pas actuellement de grandes quantités. Nous voulons aussi développer notre exportation de porc à bacon, d'œufs et d'animaux abattus. Nous cherchons également à trouver de bons marchés étrangers pour notre sucre d'érable, notre miel, nos conserves alimentaires, notre tabac et nos fruits. Nous prévoyons, en ce qui concerne les fruits surtout, que nous serons en mesure d'exporter des quantités notables de pommes dans quelques années d'ici, alors que d'importantes plantations nouvelles deviendront en rapport.

NOS SUGGESTIONS

1° *Produits laitiers*

Nous apprécions certes l'entrée en franchise de notre fromage et de notre beurre sur le marché britannique, mais comme ces productions constituent l'industrie basique de l'agriculture dans l'Est du Canada et dans la province de Québec en particulier, et que, par ailleurs, le marché anglais achète une forte proportion de ses produits laitiers en dehors des Dominions, il serait, croyons-nous, de notre plus grand intérêt de demander au gouvernement britannique l'imposition d'un tarif un peu plus élevé sur les produits laitiers qui lui viennent des pays étrangers. La British Dairy Farmers Association, conjointement à la Central Chambers of Agriculture, dans un mémoire en date du 7 juin 1932 (document attaché à la présente note), ont envoyé une requête au Imports Advisory Board à l'effet d'augmenter à raison de 4 sous par livre le tarif général britannique sur le beurre importé des pays étrangers, ce qui aurait pour effet de stimuler l'industrie laitière dans les Dominions. Nous nous rattachons au principe d'un semblable droit sur le beurre et nous souhaiterions même voir un droit, proportionnellement aussi élevé, mis sur le fromage étranger entrant en Grande-Bretagne. La province de Québec exporte présentement peu de beurre, mais elle exporte sur le marché anglais la plus grande partie de son fromage qui est particulièrement apprécié.

2° *Produits animaux*

La province de Québec est anxieuse de développer son industrie de porc à bacon. Nous exportons très peu de bacon présentement, à cause des prix peu élevés. C'est cependant une production sœur de l'industrie laitière et, ici encore, nous aimerions que le bacon canadien soit favorisé de certains avantages propres à lui assurer une vente un peu rémunératrice sur le marché anglais. Il est entendu que, si l'Angleterre pouvait élever légèrement ses

droits sur le bacon étranger, il en résulterait une situation améliorée pour le commerce du bacon canadien.

3° *Sucre et sirop d'érable*

Nous demandons avec instance que les produits de l'érable entrent en franchise sur les marchés britanniques. Ces produits sont actuellement frappés d'un droit analogue à celui imposé sur le sucre de canne ou de betterave, ce qui est tout à fait préjudiciable au commerce des produits de l'érable pour les raisons suivantes:

a) Le sucre d'érable ne peut être comparé aux sucres de betterave ou de canne, parce que:

1. La production mondiale en est excessivement limitée; la province de Québec produisant à elle seule plus de 50%;
2. Le coût de fabrication du sucre d'érable est sensiblement plus élevé que celui des autres sucres commerciaux. Les produits de l'érable, en tant que produits sucrés, ne feront jamais de concurrence aux autres sucres. Le sucre d'érable coûte environ 17 sous la livre et le sirop d'érable \$1.60 le gallon.

b) Le sucre d'érable est considéré, à cause de sa saveur, comme un produit de luxe qui, en aucune façon, ne peut être comparé aux autres sucres commerciaux.

L'entrée en franchise des produits de l'érable, sur le marché anglais, permettrait également de stimuler cette production et de faire connaître un produit délicieux sur les marchés d'Europe.

4° *Miel*

L'exportation du miel en Angleterre s'est montrée particulièrement profitable depuis quelques années. Nous prévoyons que, si les conditions actuelles sont maintenues ou améliorées, il se manifesterait une augmentation dans le volume de nos exportations.

5° *Pommes de terre*

Les pommes de terre sont frappées d'un embargo vis-à-vis du marché britannique. Le prétexte pour sem-

blable embargo est le danger d'introduire, sur les Iles Britanniques, le Doryphore qui, ici, est un insecte très répandu et qui cause des dommages. Une étude minutieuse de cette question a été faite par le gouvernement fédéral, de même que par les ministères de l'Agriculture des Provinces Maritimes, au cours de l'hiver dernier. Les entomologistes les plus réputés prétendent que semblable danger d'infection n'existe pas;

1. Parce que l'insecte, d'après son cycle de vie, s'enfonce dans la terre, pour l'hivernement, au cours du mois de septembre et, par conséquent, avant la mise en cave de la récolte, pour ne réapparaître que le printemps suivant, lorsque les chaleurs sont arrivées;

2° Parce que les diverses manipulations nécessitées lors de la récolte, du triage, de la classification et de l'ensachage élimineraient, au surplus, tout danger de migration de l'insecte.

La Grande-Bretagne importe annuellement des pays étrangers tels que l'Allemagne, la France, le Danemark, l'Espagne, la Hollande, etc., environ 6,000,000 de quintaux de pommes de terre. Or, il paraît établi que la France, principal des pays importateurs de patates en Angleterre, possède le même insecte Doryphore qui fait l'objet de l'embargo sur les patates canadiennes. L'abandon de cet embargo sur les patates améliorerait, dans une large mesure, toute la situation agricole de l'Est du Canada, car, au cours de l'hiver dernier, les pommes de terre se vendaient quatre ou cinq fois plus cher en Angleterre qu'elles rapportaient aux producteurs des Provinces Maritimes expédiant à Montréal et à Toronto, où il y avait engorgement. Il faut noter que les provinces canadiennes, principalement les Provinces Maritimes, se sont vu presque complètement fermer les portes au commerce de pommes de terre des États-Unis et du Cuba, où elles écoulaient une forte partie de leur production. Il en est résulté une congestion sur nos marchés domestiques, ce qui explique

les bas prix réalisés pour cette denrée au cours des deux dernières années. Cette question d'embargo devrait être soumise à la Conférence par le Canadian Horticultural Council dont M. Burroughs, d'Ottawa, est secrétaire, de même que par les ministères d'Agriculture des Provinces Maritimes.

6° *Fruits, conserves*

Nous serons en mesure de fournir des mémoires supplémentaires concernant ces productions d'ici à quelques jours. Nous savons que le Canadian Horticultural Council présentera un mémoire élaboré au sujet des fruits, légumes et conserves. Il serait bon de prendre contact avec le secrétaire de cette importante organisation, dont les suggestions devraient être acceptables par nous.

7° *Tabac*

Nous sommes dans une certaine mesure intéressés à l'exportation de tabac en Angleterre. La Société coopérative des Planteurs de Tabac de Montcalm, L'Assomption et Joliette a préparé, à cet effet, un mémoire qu'elle doit présenter. Nous comptons obtenir ce document et l'envoyer par la suite avec commentaires, s'il y a lieu.

Nous joignons à ce mémoire certains documents pouvant fournir des renseignements additionnels. Nous attirons particulièrement l'attention sur le memorandum préparé par The Eastern and Western Canada Live-Stock Union.

Nihil obstat :

Louis-C. DE LÉRY, S. J., *Cens. dioc.*

3 octobre 1932

Imprimatur :

† Em.-A. DESCHAMPS, V. G., *Év. de Thennesis*

Aux. de Montréal

Montréal, 4 octobre 1932

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

- 74-75. *Albert de Mun et l'organisation ouvrière* Abbé GOUIN, P. S. S.
 76. *Nos errements agricoles.* R. P. Edgar COLCLOUGH, S. J.
 77-78. *Albert de Mun et la législation sociale* Abbé GOUIN, P. S. S.
 *79-80. *Microbiologie et maladies contagieuses* Dr J.-A. BAUDOIN
 81-82. *L'instruction obligatoire n'est pas nécessaire.* R. P. Hermas LALANDE, S. J.
 *83. *L'Organisation ouvrière* Abbé Edmour HÉBERT
 *84. *Autour de l'Encyclique « Rerum novarum »* E. S. P.
 85. *L'Aide aux colons.* M. L'HEUREUX
 86. *Le Problème social et sa solution.* Abbé Edmour HÉBERT
 87. *Les Semaines sociales* E. S. P.
 88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme* Alfred CHARPENTIER
 90. *Vers le peuple* Guy VANIER
 91. *L'Action sociale.* Antonio PERRAULT
 92-93. *La Grève et l'enseignement catholique.* R. P. VILLENEUVE, O. M. I.
 94. *Programme d'action sociale.* Edouard MONTPETIT
 95. *Les Parents, l'Eglise et l'Etat dans leurs rap-
 ports avec l'école.* Abbé Ad. SABOURIN
 96. *L'Organisation professionnelle.* Mgr L.-A. PÂQUET
 97. *Syndicats patronaux.* Abbé Emile CLOUTIER
 98. *La Confédération des Travailleurs catholiques du
 Canada.* XXX
 99. *L'Aspect économique du problème industriel.* Edmond CLOUTIER
 100. *Le Salaire* Abbé Edmour HÉBERT
 *101. *Nos Pêcheries.* Fabien BUGEAUD
 102. *La Question des chemins de fer* XXX
 103. *Les Caisse Desjardins: œuvre sociale.* Wilfrid GUÉRIN
 104. *L'Aube d'une ère ouvrière nouvelle.* Alfred CHARPENTIER
 105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada* E. S. P.
 106. *Réformes scolaires.* E. S. P.
 107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.* Mgr Eugène LAPOINTE
 108. *La Gaspésie* J. W.
 109. *Les Espoirs présents du catholicisme en France.* R. P. DONCŒUR, S. J.
 110. *La Société catholique de Protection.* E. S. P.
 111. *Le Problème des narcotiques au Canada.* Olivier CARIGNAN
 112. *Le Charbon au Canada.* Paul CHARTIER, S. J.
 113-114. *Le Nord qui s'ouvre* R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
 115. *Les Trois Elapes de la question ouvrière.* Abbé Edmour HÉBERT
 116-117. *Dans les chantiers.* R. P. J.-A. DESJARDINS, S. J.
 118. *La Mortalité infantile* Dr Joseph GAUVREAU
 119. *La Tuberculose* R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
 120-121. *Le Chômage* Gérard TREMBLAY
 122. *L'Eucharistie et la question sociale.* R. P. Léo BOISMENU, P. S. S.
 *123. *Le Canada minier* R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
 124. *Le Patriotisme* S. G. Mgr LAFLÈCHE
 125. *L'Apprentissage.* E. S. P.
 126-127. *Notre problème agricole.* Charles GAGNÉ
 128. *Les Forces hydrauliques* R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
 129. *L'Art ménager* Abbé Arm. BEAUREGARD
 130. *Le Domaine rural canadien.* Georges BOUCHARD
 131. *Les Paysans de France.* Georges BOUCHARD
 132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité* R. P. Adélaïde DUGRÉ, S. J.
 133-134. *Pour et contre le tabac* R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
 135. *Vers l'émancipation économique.* G.-E. MARQUIS
 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.* XXX
 138. *Expansion industrielle dans le Québec* G.-E. MARQUIS
 139. *Le Logement et la santé.* R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
 *140-141. *Travailleurs inconnus: nos aveugles.* R. P. Julien SENAY, S. J.
 142. *L'Éducation de la Justice.* R. P. Louis LALANDE, S. J.
 143. *Abolitionisme ou Réglementation.* R. P. J. SALSMAIS, S. J.
 144. *L'Actionariat syndical* Max. TURMANN
 145-146. *Le Conseil national d'Éducation.* C.-J. MAGNAN
 147. *Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.* R. P. Maurice H.-BEAULIEU, S. J.
 148. *Éclairés canadiens-français.* R. P. Adélaïde DUGRÉ, S. J.
 149-150. *La Pulpe et le papier.* R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
 151. *L'Atelier syndical fermé* Alfred CHARPENTIER
 *152-153. *L'Alcoolisme et l'individu.* Dr Louis-Philippe ROY
 154. *L'Eucharistie et les classes dirigeantes* Antonio PERRAULT
 155. *L'Effort économique de notre race* Rodolphe LAPLANTE

Decidified using the Bookkeeper process.
 Neutralizing agent: Magnesium Oxide
 Treatment Date: July 2005

Preservation Technologies
 A WORLD LEADER IN PAPER PRESERVATION

111 Thomson Park Drive
 Cranberry Township, PA 16006
 (724) 779-2111

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

156-157. <i>La Forêt canadienne</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S.J.
158. <i>Le Caractère de l'adolescent</i>	R. P. Paul-Emile FARLEY, C. S. V.
159-160. <i>Les Allocations familiales</i>	R. P. Léon LEBEL, S. J.
161. <i>L'Association professionnelle</i>	Abbé Maxime FORTIN
162. <i>Fédération des Œuvres d'hygiène infantile</i>	XXX
163. <i>La Réforme du calendrier</i>	J.-H. RICHARDSON
164. <i>Les petites industries féminines à la campagne</i>	Georges BOUCHARD
165. <i>L'Union ouvrière</i>	Abbé L.-A. LAFORTUNE Gérard TREMBLAY
166. <i>Les Anciennes Corporations</i>	R. P. STANISLAS, PIRE S. V.
167. <i>Le Communisme international au Canada</i>	E. S. P.
168. <i>Parents et Maîtres — Leur collaboration</i>	Abbé Arthur MAHEUX
169. <i>L'Enseignement agricole d'hiver</i>	Albert RIOUX
170. <i>Le Cinéma</i>	Oscar HAMEL
171. <i>La Crise protestante</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
172-173. <i>La Formation technique</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
174. <i>La Gaspésie intérieure</i>	PÉNINSULAIRE
175. <i>Chefs ouvriers catholiques</i>	L.-G. HOGUE
176. <i>La Mission sociale de l'hygiène</i>	Dr J.-A. BAUDOIN
177. <i>Les Associations ouvrières au Canada</i>	E. S. P.
178. <i>Rotary et Maçonnerie</i>	E. S. P.
179. <i>L'Indissolubilité du mariage</i>	R. P. E. JOMBART, S. J.
180. <i>Le Tourisme — Source de richesse</i>	Eugène L'HEUREUX
181. <i>La Vaccination antituberculeuse</i>	Dr J.-C. BOURGOIN
182. <i>L'Utilisation des sous-produits de la pêche</i>	Joseph RISI
183-184. <i>La Paroisse au Canada français</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
185. <i>L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique</i>	Abbé I.-Ad. SABOURIN R. P. SCHELPE, S. J.
186. <i>L'Industrie chimique et le Canada</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
187. <i>Le Travail des jeunes filles</i>	Mme W. RAYMOND
188. <i>Les Communautés religieuses et la Cité</i>	Juge C.-E. DORION
189. <i>Les Œuvres dans la Cité</i>	R. P. BONHOMME, O. M. I.
190. <i>Le Syndicalisme catholique canadien</i>	E. S. P.
191. <i>La Semaine sociale de Chicoutimi</i>	Wilfrid GUÉRIN
192. <i>L'Eglise et la question syndicale</i>	PP. ARENDT et MULLER, S. J.
193. <i>Nos Orphelins</i>	Sœur ALLAIRE, etc.
194-195. <i>Encyclique sur l'éducation de la jeunesse</i>	S. S. PIE XI
196. <i>L'Enseignement religieux</i>	S. G. Mgr ROSS
197. <i>La Semaine du dimanche</i>	XXX
198. <i>Pour nos Enfants</i>	Sœur MARIE-HADELIN, etc.
199. <i>La Préférence aux Syndicats catholiques</i>	XXX
200. <i>Pour le bon Journal</i>	Abbé A. ROBERT et O. HÉROUX
201. <i>Le Sens catholique</i>	E. MERCIER et G. LADOUCHUR
202-203. <i>L'Apostolat laïque</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
204-205. <i>Instruction ou Education</i>	Esdras MINVILLE
206. <i>En Russie soviétique</i>	E. S. P.
207-208. <i>Manuel antibolchéviques</i>	E. S. P.
209. <i>La Participation des laïques à l'Apostolat</i>	Antonio PERRAULT
210-211. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i>	S. S. Pie XI
212. <i>Le Mariage chrétien</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
213. <i>L'Etat et la morale publique</i>	Léo PELLAND
214-215. <i>L'Etat et le mariage</i>	Juge C.-E. DORION
216. <i>L'Activité sociale des prêtres de Belgique</i>	R. P. Albert MULLER, S. J.
217-218. <i>Cahier anticommuniste</i>	E. S. P.
219. <i>Pour la Colonisation</i>	E. S. P.
220. <i>Le Rêve communiste</i>	R. P. Thomas-M. LAMARCHE, O.P.
221. <i>Pour la Paix</i>	E. S. P.
222. <i>La Famille</i>	R. P. C. RUTCHÉ, C. S. SP.
223-224. <i>Le Plan quinquennal</i>	ENTENTE INTERNATIONALE
225. <i>La Profession agricole</i>	Abbé Georges-M. BILODEAU

Les numéros précédés d'un astérisque sont épuisés.

Abonnement: \$1.50 par an

92651

IMPRIMERIE DU MESSAGE, MONTRÉAL

B N Q



C 000 092 651